



Environnement

24/03/17

LE LITTORAL ENCORE PRESERVÉ

La Corse se tient bien les côtes

Près du quart du linéaire côtier de l'île : c'est la proportion de côtes détenues par le Conservatoire du littoral, qui fêtait l'an passé ses 40 années d'existence. Avec 18 444 hectares, l'organisme vise un ambitieux taux de protection de 45% d'ici 2050 et dispose d'ores et déjà de 11 670 hectares d'autorisation d'achat délivrée par son conseil d'administration.

Au total, les 64 sites insulaires placés sous le « patronage » du Conservatoire représentent pas moins de 12 % du patrimoine total du Conservatoire. « *Un effort particulier, note l'institution, a été consenti sur les zones humides, en partenariat avec l'Agence de l'eau, ce qui a conduit à l'acquisition des 800 hectares de l'Étang d'Urbino et de plusieurs hectares sur les rives de l'Étang de Biguglia. 565 hectares ont aussi été acquis sur le site de*

Capu di Fenu ». Couplée aux mobilisations populaires, depuis le projet de l'Argentella jusqu'aux récentes initiatives destinées à dénoncer certaines entreprises de spéculation, cette entreprise de préservation a également pu bénéficier, à d'autres niveaux, de l'activisme juridique d'associations de préservation de l'environnement du littoral. Sans cette indispensable vigilance exercée sur le devenir de nos côtes, il y a fort à parier que celles-ci ressembleraient aujourd'hui à d'autres linéaires de la façade maritime française, comme la Côte-d'Azur, où les constructions ont abouti à tous les maux : mitage de l'habitat, surpopulation de certaines zones, constructions à tout-va. En Corse, s'il convient de ne pas baisser la garde, une partie du travail a déjà été réalisée. Ne reste plus qu'à poursuivre.